

02 Question de Mme Katrin Jadin au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile, sur "le rachat de Brussels Airlines par Lufthansa" (n° 2885)

02.01 **Katrin Jadin**: Herr Präsident, monsieur le premier ministre, je me permets de vous interroger sur un dossier qui me semble important. J'avais déjà déposé la question, il y a quelques mois. En 2008, la compagnie allemande Lufthansa a décidé de racheter 45 % de la SN Air Holding, la maison-mère de Brussels Airlines via une augmentation de capital. L'Europe a donné son accord sur cette transaction dans le courant du mois de juin 2009. L'accord prévoit également que Lufthansa pouvait racheter, en 2011, les 55 % restant pour un maximum de 185 millions d'euros, Brussels Airlines tombant alors définitivement dans le giron allemand. Ce dossier n'a finalement pas fait tellement de vagues. Je pense savoir que le rachat a dû se faire récemment.

Mes questions sont donc assez simples. Premièrement, pouvez-vous me dire quel est le pourcentage détenu actuellement par Lufthansa dans Brussels Airlines? Connaissez-vous les intentions du groupe allemand par rapport à notre compagnie? Que va-t-il advenir des fonds dégagés par cette transaction, lorsque l'on sait que les fonds publics ont été engagés par Brussels Airlines au niveau des Régions et du fédéral? Enfin, le rachat est-il une bonne chose, selon les informations dont vous disposez?

02.02 **Yves Leterme**, premier ministre: Madame Jadin, je suis un peu dans l'embarras car il est clair que les sociétés concernées sont des sociétés privées et qu'il ne m'incombe donc pas de faire des commentaires et de répondre de façon précise à vos questions, puisque que je n'ai ni la compétence ni la connaissance approfondie du dossier.

Il est vrai que j'ai des contacts informels, tant avec la direction de Lufthansa qu'avec les représentants des intérêts belges dans l'aviation et à l'aéroport de Zaventem. Je vais essayer d'avancer quelques éléments mais qui vous laisseront peut-être frustrée. Mais je ne peux pas aller au-delà de ça.

À votre première question, à savoir quel est le pourcentage détenu par Lufthansa dans Brussels Airlines aujourd'hui, je vous confirme, comme vous le dites, que depuis 2008, Lufthansa détenait un pourcentage de 45 %. Mais, sur la *call option* pour obtenir les 55 % supplémentaires, je ne suis pas dans une position où je peux vous répondre.

Deuxièmement, je n'ai ni la compétence, ni la connaissance pour m'exprimer formellement sur le sujet des intentions de Lufthansa. Es tut mir leid!

Quant aux fonds publics dans la société anonyme SN Air Holding, je ne peux naturellement pas m'exprimer sur les actionnaires régionaux. La SFPI, pour sa part, n'en est pas actionnaire, mais elle lui a octroyé un prêt participatif à long terme qui trouve son origine dans la fondation de la société en 2002. Ce prêt est remboursé de façon normale par la société en question.

S'agissant de votre dernière question, à savoir si ce rachat est une bonne chose pour Brussels Airlines, il ne m'appartient pas de m'exprimer sur l'opportunité des investissements d'une société privée.

02.05 **Katrin Jadin** (MR): Es war leider nicht sehr viel Neues aber ich bedanke mich trotzdem für ihre Antwort.